

REPUBLIQUE FRANCAISE

Ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES

Département de la Dordogne

ARRETE n° 2024/291

**AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE
PUBLIC
La bambouseraie du château
des Izards**

Le Maire de la ville de COULOUNIEIX-CHAMIERES,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213-1 à L 2213-6,

Vu le Code de la Route,

Vu l'art. L 113-2 du Code de la voirie routière,

Vu la délibération n°2016/11 du 13 décembre 2016,

Vu la demande de Monsieur Matthieu DONADIER afin de pouvoir occuper la Bambouseraie du château des Izards le samedi 17 mai 2025,

ARRETE

ARTICLE 1 – AUTORISATION :

Le samedi 17 mai 2025 Monsieur Matthieu DONADIER est autorisé à occuper le domaine public au niveau de la Bambouseraie du château des Izards.

ARTICLE 2 – PRESCRIPTIONS TECHNIQUES PARTICULIÈRES :

Les lieux seront maintenus en état de propreté pendant toute la durée de validité du présent.

ARTICLE 3 – RESPONSABILITÉ

Cette autorisation est personnelle, précaire et révocable. Elle n'est valable que pour l'emplacement pour lequel elle est délivrée.

Fait à COULOUNIEIX-CHAMIERES,
Le 20 novembre 2024



Maire, l'Adjoint Délégué

MOREAU